

**Autre pièce**

**Notice incendie**

*Version du 26/01/2024*

## SOMMAIRE

1	BESOIN EN EAU EN CAS D'INCENDIE.....	3
1.1	Calcul du besoin en eau .....	3
1.2	Moyens permettant d'assurer le besoin en eau extérieur .....	4
2	RETENTION DES EAUX EN CAS D'INCENDIE.....	5
2.1	Calcul du volume de rétention à prévoir.....	5
2.2	Principe de rétention proposé.....	5
3	ACCES ET STATIONNEMENT DES MOYENS D'INTERVENTION .....	7
3.1	Schéma de principe .....	7
3.2	Accès au site .....	7
3.3	Voies engin .....	7
3.4	Aires de mise en station des échelles .....	7
3.5	Aires de stationnement des moyens de pompage.....	8

# 1 BESOIN EN EAU EN CAS D'INCENDIE

## 1.1 Calcul du besoin en eau

Le guide D9 du CNPP (version juin 2020) a été utilisé :

DIMENSIONNEMENT DES BESOINS EN EAUX D'EXTINCTION					
Calcul D9 du volume d'eaux d'extinction					
DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE					
Désignation des bâtiments, locaux ou zones constituant la surface de référence		cellule de stockage : 1500 m <sup>2</sup> zone production + mezzanine : 2450 m <sup>2</sup> bâtiments existants (couveries 2 à 5) : 1340 m <sup>2</sup>			
Principales activités		embouteillage de vins			
Stockage (quantité et nature des principaux matériaux combustibles/inflammables)		cellule produits finis : palettes de produits finis (bois / vin en bouteilles / cartons)			
CRITERE	COEFFICIENT ADDITIONNELS	COEFFICIENTS RETENU POUR LE			COMMENTAIRES
<b>Hauteur du stockage</b> <sup>(1)(2)(3)</sup>		Hall production + mezzanine	Cellule de stockage	Bâtiments existants (couveries 2 à 5)	
Jusqu'à 3 m	0	0	0,1	0	pas de stockage stockage en masse sur 5 niveaux < 8 m
Jusqu'à 8 m	0,1				
Jusqu'à 12 m	0,2				
Jusqu'à 30 m	0,5				
Jusqu'à 40 m	0,7				
Au delà de 40 m	0,8				
<b>Type de construction</b> <sup>(4)</sup>					
Ossature stable au feu > R60	-0,1			-0,1	stabilité > R60 (béton / briques) charpente bois lamellé collé > 30 minutes
Ossature stable au feu > R30	0	0	0		
Ossature stable au feu < R30	0,1				
<b>Matériaux aggravants</b>					
Présence d'au moins un matériaux aggravant <sup>(5)</sup>	0,1			0,1	charpente bois
<b>Types d'interventions internes</b>					
Accueil 24h/24 (présence permanente à l'entrée)	-0,1				
DAI généralisé reportée 24h/24 7j/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24h/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels <sup>(6)</sup>	-0,1				
Service sécurité incendie 24h/24 avec moyens appropriés équipe de seconde intervention, en mesure d'intervention 24h/24 <sup>(7)</sup>	-0,3				
Σ des Coefficients		0	0,1	0	
1 + Σ des Coefficients		1	1,1	1	
Surface de référence (S en m <sup>2</sup> )		2 450	1 500	1 340	
Qi = 30 x S / 500 (1+ Σ coeff) <sup>(8)</sup>		147	99	80	
Catégorie de risque <sup>(9)</sup>		1	1	1	Fascicule B / activité 21 "boisseries gazeuses. Appétitifs. Vins"
Risque faible : Q <sub>RF</sub> = Qi x 0,5		0	0	0	
Risque 1 : Q1 = Qi x 1		147	99	80	
Risque 2 : Q2 = Qi x 1,5		0	0	0	
Risque 3 : Q3 = Qi x 2		0	0	0	
Risque protégé par une installation d'extinction automatique à eau <sup>(10)</sup> : Q <sub>RF</sub> , Q1, Q2 ou Q3/2		non	non	non	pas de sprinklage
Débit calculé (Q en m <sup>3</sup> /h) <sup>(11)</sup>		147	99	82	
Débit retenu <sup>(12)(13)(14)</sup> (Q en m <sup>3</sup> /h)		150	90	90	arrondi au multiple de 30 m <sup>3</sup> /h le plus proche

Le dimensionnement de la DECI est réalisé sur l'incendie du hall de production + la mezzanine.

**Le besoin en eau pour la défense de l'établissement est retenu à 150 m<sup>3</sup>/h soit 300 m<sup>3</sup> sur 2h.**

## 1.2 Moyens permettant d'assurer le besoin en eau extérieur

L'établissement disposera des moyens suivants :

### Hors site :

Un poteau incendie n° 89227\_28 est situé chemin du Méré à environ 130 m des premières façades de l'établissement :



Ce poteau est conforme et délivre 115 m<sup>3</sup>/h sous 1 bar (voir PV de contrôle de 2020 en annexe 1).

### Sur site :

L'établissement prévoit la mise en place d'une réserve d'eau complémentaire de type citerne souple ou dispositif équivalent d'une capacité minimale de :  $300 - (115 \times 2) = 70 \text{ m}^3$ .

**En pratique l'établissement a retenu la mise en place d'une réserve d'eau de capacité 120 m<sup>3</sup>.** Son positionnement précis sera défini en accord avec les services de secours (SDIS).

Cette réserve sera munie d'un raccord normalisé en DN 100 mm (1 raccord par tranche de 120 m<sup>3</sup>) et d'une aire de pompage normalisées de 4\*8 m<sup>2</sup> soit 32 m<sup>2</sup> minimum par point de pompage.

Tout point de l'installation sera à moins de 100 m de cette réserve.

## 2 RETENTION DES EAUX EN CAS D'INCENDIE

### 2.1 Calcul du volume de rétention à prévoir

Le guide D9A du CNPP a été appliqué pour le calculer le volume à mettre en rétention.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Besoin en eau : défini par le calcul D9 sur 2h ;
- Pas de sprinklage sur le site ;
- Volume d'eau des RIA négligeable ;
- Prise en compte de 20% du volume de liquide présent dans les zones en feu ;
- Pas d'incendie généralisé du site compte tenu de l'éloignement des bâtiments anciens et de l'extension.

Les résultats sont les suivants :

FRANCOIS MARTENOT -  
Ligny le Chatel (89)

Tableau de calcul du volume à mettre en rétention								
			Hall production + mezzanine		Stockages A + B		existants (cuveries 2 à 5)	
Besoins pour la lutte extérieure		Volume d'eau minimum susceptible d'être utilisé (Résultats documents D9 = débit*2h)	300		180		180	
Moyens de lutte intérieure contre l'incendie	Sprinkleurs	Volume réserve intégrale de la source principale ou besoins x durée théorique maxi de fonctionnement	0		0		0	
	Rideau d'eau	besoins x 90 min	0		0		0	
	RIA	A négliger	0		0		0	
	Mousse HF et MF	Débit de solution moussante x temps de noyage (en général 15-25 min)						
	Brouillard d'eau et autres systèmes	Débit x temps de fonctionnement requis						
Volumes d'eau liés aux intempéries		10l/m <sup>2</sup> de surface de drainage : surface de drainage retenue : 13 530 m <sup>2</sup>	135,3		136,5		136,5	
Présence stock de liquide		20 % du volume contenu dans le local contenant le plus grand volume : en m <sup>3</sup>	210	cuverie : 10500 hl	345	2 300 000 bouteilles soit 17250 hl	222	cuveries : 11102 hl
<b>VOLUME TOTAL DE LIQUIDE A METTRE EN RETENTION (m<sup>3</sup>)</b>			<b>645</b>		<b>662</b>		<b>539</b>	

**Le volume d'eaux d'extinction à confiner en cas d'incendie est de 662 m<sup>3</sup>.**

### 2.2 Principe de rétention proposé

En cas d'incendie, le principe du confinement des eaux d'extinction proposé est le suivant : (voir schéma de principe en page suivante).

Compte tenu de la topographie du site, les eaux d'extinction vont ruisseler par gravité vers l'Ouest des bâtiments sur l'aire imperméabilisée (enrobé / béton).

En bordure de cette zone, un muret étanche va être construit : il permettra de confiner les eaux sur l'aire imperméabilisée. La hauteur du mur a été estimée suite à des relevés de géomètre (voir extrait de plan ci-après).

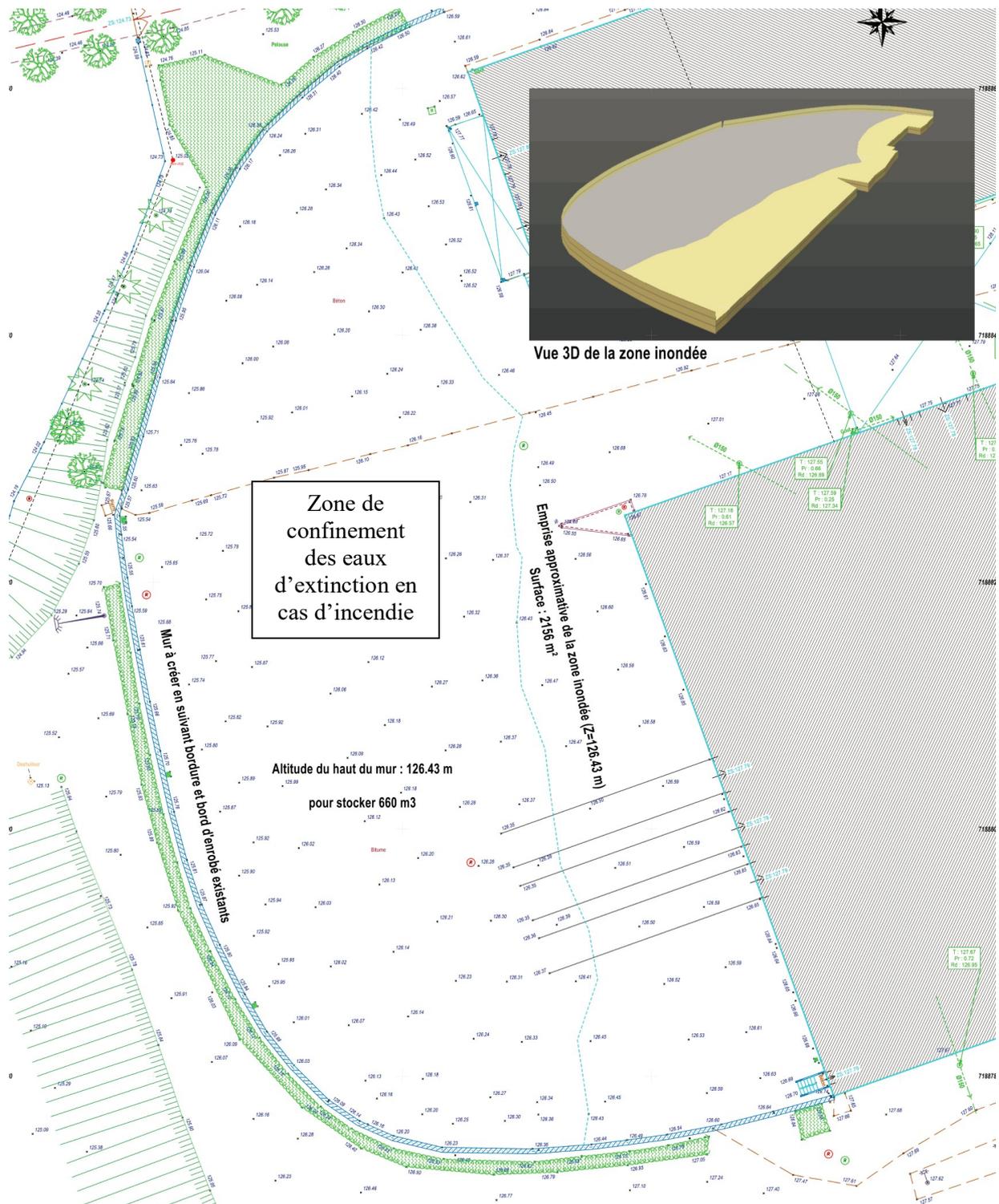
En parallèle, une vanne d'isolement manuelle va être positionnée sur le réseau des eaux pluviales. En cas d'incendie, cette vanne d'isolement sera fermée : les eaux d'extinction monteront en charge dans le réseau puis déborderont sur l'aire de confinement.

Le passage des véhicules de secours sera maintenu hors d'eau.

L'établissement disposera d'une consigne ou mode opératoire pour mettre en œuvre la rétention des eaux d'incendie. Les salariés concernés seront formés à cette consigne.

Les eaux d'extinction collectées sont éliminées vers les filières de traitement des déchets appropriées.

Le plan de principe est le suivant :



### 3 ACCES ET STATIONNEMENT DES MOYENS D'INTERVENTION

#### 3.1 Schéma de principe



#### 3.2 Accès au site

Le site dispose d'un accès à partir de la route du Méré.

#### 3.3 Voies engin

Les bâtiments sont accessibles par les engins de secours par des voiries lourdes de largeur supérieure à 3 m sur 2 façades pour le bâtiment principal et sur les 4 façades pour les anciens bâtiments.

#### Remarque :

La hauteur libre sous l'auvent entre les 2 bâtiments est de 4,5 m et permet le passage des véhicules d'intervention.

#### 3.4 Aires de mise en station des échelles

La mise en station d'une échelle pour la défense du mur coupe-feu entre le hall de production et le stockage est possible.

### **3.4.1 Accès hydraulique aux bâtiments**

Des accès sont existants à partir des zones imperméabilisées vers les bâtiments (hall de production / stockage / anciens bâtiments) afin de permettre le passage des secours équipés de dévidoirs.

### **3.5 Aires de stationnement des moyens de pompage**

Une aire de pompage normalisée de surface minimale 8\*4 m sera matérialisée au droit (à moins de 5 m) de la réserve d'eau (1 aire de pompage).

## **ANNEXES**

Annexe 1 : rapport de contrôle 2020 du poteau incendie

**DIRECTION**

**GROUPEMENT PRÉPARATION  
ET OPÉRATIONS**

**SERVICE PRÉVISION / PLANIFICATION**

Dossier : DECI  
Réf : PEI public  
N° 2021/301/CD/ED/GG/  
Affaire suivie par : Lieutenant Cyrille  
DAUJON

**ATTESTATION**

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours soussigné certifie que les sapeurs-pompiers du corps départemental de l'Yonne ont réalisé une visite de contrôle technique périodique du point d'eau incendie public n° 89227\_28, situé chemin de Méré, face au domaine Garnier, sur la commune de Ligny-le-Châtel, le 24 octobre 2020. Le débit relevé sous 1 bar de pression était de 115 m<sup>3</sup>/h.

Ce point d'eau est conforme aux caractéristiques techniques mentionnées dans le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie de l'Yonne.

A l'issue de cette visite, le débit du PEI a été mis à jour dans la base de données le 27 novembre 2020.

**Pour le Directeur départemental  
et par délégation  
Le chef du groupement préparation et  
opérations**



**Commandant Emmanuel VITELLIUS**

**Destinataire :**

Monsieur David BOURDELLOT  
Secrétaire général – Mairie de LIGNY-LE-CHATEL  
Grande rue 89144 LIGNY-LE-CHATEL

**Envoi par mail :** [david.bourdellot@mairie-ligny-le-chatel-89.fr](mailto:david.bourdellot@mairie-ligny-le-chatel-89.fr)